



LES POINTS FORTS DU PRODUIT





DE NOMBREUX AVANTAGES FIDÉLITÉ

Votre fidélité est récompensée! Bénéficiez de bonus fidélité en optique, dentaire, hospitalisation et médecines complémentaires dès votre 3ème année d'adhésion.

DES TARIFS ADAPTÉS À VOTRE PROFIL

Néoliane Plénitude offre des réductions adaptées selon votre composition familiale : couple (-10%), famille (-10%) y compris familles monoparentales et selon votre régime : Alsace Moselle (jusqu'à -40% selon les formules).

FORFAIT MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES

Une vingtaine de practiciens pris en charge : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, diététicien, chiropracteur, pédicure/podologue, sophrologue, etc.

UNE ADHÉSION SIMPLE...

...sans formalité administrative ni médicale.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES INCLUS

- IMA Assistance
- MedecinDirect et Deuxièmeavis.fr







Adhésion possible à partir de 18 ans et sans limite d'âge

Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime Obligatoire et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO). Les forfaits exprimés en euros s'entendent en complément du Régime Obligatoire, par Assuré.

HOSPITALISAT	FION	P1	P2	Р3	P4	P5	P6
SECTEUR CONVEN	NTIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)						
Forfait journalier hos	epitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour (y co	mpris maternité) ⁽²⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
HONORAIRES							
Chirurgie et anesthé l'OPTAM-CO*	sie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou	115 %	140 %	165 %	215 %	265 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion et suivantes	130 %	155 %	180 %	230 %	280 %	330 %
Chirurgie et anesthé l'OPTAM-CO*	sie (y compris maternité) pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou	100 %	115 %	140 %	190 %	200%	200 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3 ^e année d'adhésion et suivantes	120 %	130 %	155 %	200 %	200 %	200 %
Chambre particulière	e (illimité, hors chambre ambulatoire) (2)	-	30 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	90 €/jour
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion et suivantes	-	40 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	85 €/jour	100 €/jour
Frais accompagnant	(lit et frais de repas par jour) (3)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Forfait confort extra	hospitalier (2)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Frais de transport (4)		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait patient urgen	ces	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SECTEUR NON C	CONVENTIONNÉ						
Frais de séjour		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hos	spitalier	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES							
Chirurgie et anesthé	sie (y compris maternité – hors chirurgie dentaire)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
DENTAIR	E	[)epuis le 1º	r janvier 20)20 - Réfor	me 100% S	anté
Soins et prothèses	s 100% Santé (Panier 100% Santé)**		Zéro reste	à charge sur un	e sélection d'équ	uipements**	
SOINS							
Soins dentaires, Inla	ys-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO (5)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
Orthodontie rembou	rsée par le RO	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	115 %	140 %	165 %	190 %	215 %	265 %
BONGOTIBLEME	À compter de la 4 ^e année d'adhésion et suivantes	130 %	155 %	180 %	205 %	230 %	280 %
PROTHÈSES AUTR	ES QUE 100% SANTÉ - (PANIER À HONORAIRES MAÎTRISÉS OU LIBRES)						
Prothèses dentaires,	Inlay-Core et Implantologie remboursés par le RO	100 %	150 %	200 %	250 %	275 %	300 %
Ρομμο Ειρέμπέ	À compter de la 3º année d'adhésion	115 %	165 %	215 %	265 %	290 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	130 %	180 %	230 %	280 %	305 %	330 %
Implantologie, parod	ontologie, orthodontie adulte, prothèses non remboursées par le RO (6)	-	150 €	150 €	200 €	200 €	250 €
Plafond dentaire ann	nuel (hors soins) ⁽⁷⁾	Illimité	Illimité	Illimité	1 500 €	1 800 €	2 000 €
OPTIQUE	= (8)	[)epuis le 1º	r janvier 20)20 - Réfor	me 100% S	Santé
Équipements 100 9 Équipements verres	% Santé** et montures de la Classe A - Panier 100% Santé		Zéro reste	à charge sur un	e sélection d'équ	uipements**	
Monture et verres (É	quipements de la Classe B - Panier Libre)*** :						
Équipement à verres complexe	s simples ou équipement avec un verre simple et un verre complexe ou très	100 %	125€	125€	175€	225 €	275€
Équipement avec de	s verres complexes ou très complexes	100 %	200€	225€	275€	325 €	400€
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 3° année d'adhésion		-	250€	275€	325€	375€	450€
_ JONES FIDEEIIL	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes		300€	325€	375€	425€	500€
	Dont monture au sein de l'équipement limitée à :		100€	100€	100 €	100 €	100€
Lentilles acceptées ¡	entilles acceptées par le RO		100 % +20 €	100 % +50 €	100 % +70 €	100 % + 90 €	100 % +110 €
Lentilles refusées pa	ar le RO	-	50 €	75 €	100€	125€	150€
011 1 // 11	traitement de l'ail au leger (muenie et presbutie), implent acquieire (9)		100 £	150.5	200 €	250 5	200 €

100€

150 €

200€

250€

Chirurgie réfractive, traitement de l'œil au laser (myopie et presbytie), implant occulaire (9)

300 €

SOINS COURANTS	P1	P2	Р3	P4	P5	Р6
MÉDICAMENTS	100%	100 %	100%	100%	100%	100 %
Médicaments prescrits et non pris en charge par le RO (par année d'adhésion et par Assuré)	-	15€	15€	20 €	20 €	30 €
HONORAIRES MÉDICAUX						
Consultations et visites médicales par médecins généralistes et spécialistes :						
Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	125 %	150 %	150 %	175 %	175 %
Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	150 %
Actes d'imagerie et actes d'échographie :						
Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes techniques médicaux pour les médecins adhérents et non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES PARAMÉDICAUX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
MATÉRIEL MÉDICAL						
Prothèses et appareillages (petit appareillage et accessoires)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses orthopédiques, capillaires, mammaires et grand appareillage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait médecines complémentaires : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, pédicure/podologue, réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypnothérapeute, tabacologue, mésothérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, sexologue. (par année d'adhésion et par Assuré - limité à 30 € / acte)	30 €	60 €	60€	90 €	90 €	120€
À compter de la 3° année d'adhésion	50 €	80€	90 €	130 €	140 €	180 €
À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	60 €	90 €	100 €	140 €	150 €	190 €
Cure thermale (11)	100 %	100 % + 100 €	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €

(12) AIDES AUDITIVES (12)

Depuis le 1er janvier 2021 - Réforme 100% Santé

Équipements 100% Santé (Classe I - Panier 100% Santé)**	Zéro reste	à charge sur une	e sélection d'équ	ipements**		
Aides auditives de la Classe II - Panier Libre	100 %	100 % + 100 €	125 % + 100 €	125 % + 200 €	150 % + 200 €	200 % + 250 €
Accessoires et fournitures	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

LES + PRÉVENTION (13)

Ostéodensitométrie, détartrage annuel, actes de dépistage, vaccins

Frais réels dans la limite de 2 actes / an

SERVICES

Tiers payant national Viamedis – Remboursements automatisés (télétransmission)	Dispense de l'avance des frais auprès des professionnels de santé
MédecinDirect et Deuxièmeavis.fr	Services inclus et disponibles dès la prise d'effet de votre contrat
Services d'assistance (aide à domicile, présence d'un proche au chevet, garde des animaux familiers)	Bénéficiez de l'assistance dès la prise d'effet du contrat santé

L'Assureur des garanties santé est L'ÉQUITÉ.
À l'exclusion du forfait optique (monture + verres), tous les forfaits sont valables par année d'adhésion, soit sur une période de douze (12) mois glissants à compter de la prise d'effet de l'adhésion et par Assuré, ils ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle en Euros (Contrat responsable en application des dispositifs législatifs suivants art. L871-1, R871-1 et R871-2 du Code de la sécurité sociale modifié par le décret n°2014 -1374 du 18 Novembre 2014 et le décret n°2019-21 du 11 Janvier 2019). Afin que le présent contrat soit qualifié de « responsable », celui-ci ne prend pas en charge les conséquences financières de la baisse du taux de remboursement liées au non-respect du parcours de soins ainsi que les franchises médicales laissées à la charge de l'Assuré pour les frais relatifs à certaines prestations et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie conformément au décret N°2014-1374 du 18 novembre 2014. Sauf mention contraire, seules les prestations ayant données lieu à un remboursement dont à un remboursement omplémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médecin traitant, il convient de retirer aux montants exprimés ci-dessus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honoraires ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

- (1) La prise en charge du forfait journalier hospitalier est illimitée dans les établissements de santé, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD) des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements médico-sociaux
- (1) La prise en charge du norian journalier nospitalier est limititée de dans les établissements de sainte, a l'exception des unitées de soints de longue duriee (USLD) des établissements a nebergement pour personnes agées, des établissements mencio-sociaux et des établissements ne neuver soins de suite et de réadaptation (SSR) où la durée est limité à 30 jours.

 (2) Illimité. Hors chambre ambulatoire. Llimité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée (10 jours par an et par Assuré) pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 30 jours en rééducation fonctionnelle et soins de suite et de réadaptation (SSR) (maisons de rééducation, de repos ou de convalescence), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, par an et par Assuré.

 (3) Les frais accompagnant sont pris en charge lorsque l'hospitalisation concerne un enfant de moins de 16 ans, une personne de plus de 70 ans ou encore un malade atteint d'une infirmité. Ces frais comprennent le lit et/ou les repas de la personne
- accompagnante.

 (4) Il s'agit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance

- Maladie.

 (5) Prise en charge des soins dentaires, actes d'anesthésie, actes de chirurgie dentaire, actes d'imagerie, actes techniques médicaux, prophylaxie bucco-dentaire, actes inlay-onlay, actes d'endodontie et la parodontologie.

 (6) Implantologie, parodontologie, orthodontie adulte, prothèses refusées par le RO mais avec cotation.

 (7) Au-delà du plafond, la garantie est réduite à 100 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.

 (8) La fréquence de remboursement pour un équipement optique (1 monture 2 verres) est : tous les deux ans pour les plus de 16 ans, tous les ans chez les moins de 16 ans et tous les 6 mois pour les moins de 6 ans, avec possibilité de renouvellement anticipé en cas d'évolution de la vue ; et tous les six mois spour les enfants jusqu'à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. La périodicité de deux ans, d'un an ou de six mois est appréciée à compter de la date d'acquisition du précédent équipement optique prise en charge per le contrat. Dans tous les cas, aucun délai de renouvellement des verres n'est requis en cas d'évolution de la réforme 100%. Santé » prévoit des verres et des montures aux prix limités (30€ pour les montures), sans reste à charge pour les Assurés (équipements mixtes à de classe A). Les Assurés peuvent toujours choisir des équipements mixtes : des verres sans reste à charge (classe A) avec des montures de prix libre (dasse B). Dans ce deuxième cas, le remboursement des montures sera plafonné à 100€. L'Assuré peut choisir des équipements mixtes : des verres sans reste à charge (classe A) avec des montures de prix libre (classe B). Tall valable pour les deux yeux par an et par bénéficiaire

 (10) Psychiatres, neuropsychiatres et assimilés : au maximum 3 consultations par an et par Assuré hors parcours de soins coordonnés.

 (11) Les soins de cures thermales ainsi que les frais de transports et d'hébergement afférents pris en charge ou non par le RO donn

(13) Actes de prévention pris en charge dans la limite de 2 actes par an.

**Tels que définis réglementairement. Retrouvez plus de précisions sur les équipements 100% Santé sur la page suivante. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

Les paniers 100% Santé sont disponibles depuis le 1 er janvier 2020 pour le panier optique et une partie du panier dentaire et sont en vigeur depuis le 1 er janvier 2021 pour les aides auditives et l'ensemble du panier dentaire.

**** Verre « simple » : il s' agit d'un verre unifocal qui corrige une myopie au-delà de -6, une hypermétropie au-delà de -4 ou +4, soit d'un verre multifocal ou progressif.

Verre « très complexe » : il s' agit sti d'un verre multifocal ou progressif qui corrige une myopie au-delà de -8 ou +8 accompagnée d'une astigmatie.







Adhésion possible à partir de 18 ans et sans limite d'âge

Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime Obligatoire et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO). Les forfaits exprimés en euros s'entendent en complément du Régime Obligatoire, par Assuré.

HOSPITALISAT	TION	P1	P2	Р3	P4	P5	P6
SECTEUR CONVEN	ITIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)						
Forfait journalier hos	pitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour (y co	mpris maternité) ⁽²⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
HONORAIRES							
Chirurgie et anesthé: l'OPTAM-CO*	sie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou	120 %	140 %	165 %	215 %	265 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3 ^e année d'adhésion et suivantes	130 %	155 %	180 %	230 %	280 %	330 %
Chirurgie et anesthé: l'OPTAM-CO*	sie (y compris maternité) pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou	100 %	115 %	140 %	190 %	200%	200 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3 ^e année d'adhésion et suivantes	110 %	130 %	155 %	200 %	200 %	200 %
Chambre particulière	e (illimité, hors chambre ambulatoire) (2)	-	30 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	90 €/jour
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion et suivantes	-	40 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	85 €/jour	100 €/joui
Frais accompagnant	(lit et frais de repas par jour) (3)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Forfait confort extra	hospitalier ⁽²⁾	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Frais de transport (4)		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait patient urgen	ces	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SECTEUR NON C	CONVENTIONNÉ						
Frais de séjour		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hos	pitalier	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES							
Chirurgie et anesthé	sie (y compris maternité – hors chirurgie dentaire)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
DENTAIR	E	0)epuis le 1º	r janvier 20	020 - Réfor	me 100% S	Santé
Soins et prothèses	s 100% Santé (Panier 100% Santé)**		Zéro reste	à charge sur un	e sélection d'éq	uipements**	
SOINS							
Soins dentaires, Inlay	ys-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO (5)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
Orthodontie rembour	rsée par le RO	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	115 %	140 %	165 %	190 %	215 %	265 %
DONOSTIDELITE	À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	130 %	155 %	180 %	205 %	230 %	280 %
PROTHÈSES AUTRI	ES QUE 100% SANTÉ - (PANIER À HONORAIRES MAÎTRISÉS OU LIBRES)						
Prothèses dentaires,	Inlay-Core et Implantologie remboursés par le RO	100 %	150 %	200 %	250 %	275 %	300 %
Ρολιμο Ειρέμιτέ	À compter de la 3º année d'adhésion	115 %	165 %	215 %	265 %	290 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 4 ^e année d'adhésion et suivantes	130 %	180 %	230 %	280 %	305 %	330 %
Implantologie, parod	ontologie, orthodontie adulte, prothèses non remboursées par le RO (6)	-	150 €	150 €	200 €	200 €	250 €
Plafond dentaire ann	nuel (hors soins) (7)	Illimité	Illimité	Illimité	1 500 €	1 800 €	2 000 €
OPTIQUE	E (8)	0)epuis le 1º	r janvier 20) 20 - Réfor	me 100% S	Santé
Équipements 100%					e sélection d'éq		
Monture et verres (É	quipements de la Classe B - Panier Libre)*** :						
Équipement à verres complexe	simples ou équipement avec un verre simple et un verre complexe ou très	100 %	125€	125€	175€	225 €	275€
Équipement avec de	s verres complexes ou très complexes	100 %	200 €	225€	275€	325 €	400 €
	À compter de la 3° année d'adhésion	-	250€	275€	325€	375€	450€
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	-	300€	325€	375€	425€	500€
	Dont monture au sein de l'équipement limitée à :	100 %	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
antillas acceptács	• •		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Lentilles acceptées p		100 %	+20 €	+50 €	+70 €	+ 90 €	+110€
Lentilles refusées pa	ır le RO	-	50 €	75 €	100€	125 €	150 €
			400.0	450.0	000.0		

100€

150 €

200€

250€

Chirurgie réfractive, traitement de l'œil au laser (myopie et presbytie), implant occulaire (9)

300 €

SOINS COURANTS	P1	P2	Р3	P4	P5	P6
MÉDICAMENTS	100%	100 %	100%	100%	100%	100%
Médicaments prescrits et non pris en charge par le RO (par année civile d'adhésion et par Assuré)	-	15€	15€	20 €	20 €	30€
HONORAIRES MÉDICAUX						
Consultations et visites médicales par médecins généralistes et spécialistes :						
Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	125 %	150 %	150 %	175 %	175 %
Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	150 %
Actes d'imagerie et actes d'échographie :						
Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes techniques médicaux pour les médecins adhérents et non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES PARAMÉDICAUX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
MATÉRIEL MÉDICAL						
Prothèses et appareillages (petit appareillage et accessoires)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses orthopédiques, capillaires, mammaires et grand appareillage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française	100%	100 %	100%	100%	100%	100%
Forfait médecines complémentaires : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, pédicure/podologue, réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypnothérapeute, tabacologue, mésothérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, sexologue. (par année civile d'adhésion et par Assuré - limité à 30 € / acte)	30 €	60 €	60€	90 €	90 €	120€
À compter de la 3° année d'adhésion	50 €	80€	90 €	130 €	140 €	180 €
À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	60 €	90 €	100 €	140 €	150 €	190 €
Cure thermale (11)		100 % + 100 €	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €

(12)

Depuis le 1er janvier 2021 - Réforme 100% Santé

7115167165111116		opalo io i	Jan. 1101 = 0		110 10070 0	diffe			
Équipements 100% Santé (Classe I - Panier 100% Santé)**	Zéro reste à charge sur une sélection d'équipements**								
Aides auditives de la Classe II - Panier Libre	100 %	100 % + 100 €	125 % + 100 €	125 % + 200 €	150 % + 200 €	200 % + 250 €			
Accessoires et fournitures	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			

LES + PRÉVENTION (13)

Ostéodensitométrie, détartrage annuel, actes de dépistage, vaccins

Frais réels dans la limite de 2 actes / an

SERVICES

Tiers payant national Viamedis – Remboursements automatisés (télétransmission)	Dispense de l'avance des frais auprès des professionnels de santé
MédecinDirect et Deuxièmeavis.fr	Services inclus et disponibles dès la prise d'effet de votre contrat
Services d'assistance (aide à domicile, présence d'un proche au chevet, garde des animaux familiers)	Bénéficiez de l'assistance dès la prise d'effet du contrat santé

L'Assureur des garanties santé est L'ÉQUITÉ.
Al l'exclusion du forfait optique (monture + verres), vos forfaits sont valables par année civile d'adhésion et par Assuré, ils ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Vos remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de la formule choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle en Euros (Contrat responsable en application des dispositifs législatifs suivants art. L871-1, R871-1 et R871-2 du Code de la sécurité sociale modifié par le décret n°2014-1374 du 18 Novembre 2014 et le décret n°2012-21 du 11 Jamvier 2019, Afin que le présent or tontrat soit quadifié de « responsable », celui-ch ne prend pas en charge les conséquences infancières de la baisse du taux de remboursement liées au non-respect du parcours de soins ainsi que les franchises médicales laissées à la charge de l'Assuré pour les frais relatifs à certaines prestations es prestations es personable », celui-ch et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie conformément au décret N°2005-1226 du 29 septembre 2005. Sauf mention contraire, seules les prestations ayant données lieu à un remboursement du Régime Obligatoire ouvrent droit à un remboursement complémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médecin traitant, il convient de retirer aux montants exprimés ci-dessus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honoraires ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

(1) La prise en charge du forfait journalier hospitalier est illimitée dans les établissements de santé, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD) des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements médico-sociaux

(1) La prise en charge du norian journalier nospitalier est limititée de dans les établissements de sainte, a l'exception des unitées de soints de longue duriee (USLD) des établissements ne nécestraines de nécestraines de la durée est limité à 30 jours.

(2) Illimité. Hors chambre ambulatoire. Limité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée (10 jours par an et par Assuré) pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 30 jours en rééducation fonctionnelle, maison de cronvalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, par an et par Assuré.

(3) Les frais accompagnant sont pris en charge lorsque l'hospitalisation concerne un enfant de moins de 16 ans, une personne de plus de 70 ans ou encore un malade atteint d'une infirmité. Ces frais comprennent le lit et/ou les repas de la personne

(4) Il s'agit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

(4) Il s'agit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

To some ues most out the control of the control of

*OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique.

**Tels que définis réglementairement. Retrouvez plus de précisions sur les équipements 100% Santé sur la page suivante. Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

Les paniers 100% Santé sont disponibles depuis le 1er janvier 2021 pour le panier optique et une partie du panier dentaire et sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les aides auditives et l'ensemble du panier dentaire.

***Verre « simple » : il s'agit d'un verre unificcal qui corrige une myopie jusqu'à –6 ou une astigmatie au-delà de –4 ou +4, soit d'un verre multifocal ou progressif.

Verre « t'ès complexe» : il s'agit d'un verre multifocal ou progressif qui corrige une myopie ou une hypermétropie au-delà de –6 ou +6, soit d'un verre progressif ou multifocal qui corrige une myopie ou une hypermétropie au-delà de –8 ou +8 accompagnée d'une astionnatie.

accompagnée d'une astigmation



Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge sur une sélection d'équipements en dentaire, optique et pour les aides auditives. Les paniers 100% Santé seront pris en charge intégralement par la Sécurité Sociale et la complémentaire santé. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des équipements compris dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021

ZÉRO RESTE À CHARGE SUR L'ENSEMBLE DU PANIER OPTIQUE (1) ZÉRO RESTE À CHARGE SUR L'ENSEMBLE DU PANIER DENTAIRE (2) ZÉRO RESTE À CHARGE SUR L'ENSEMBLE DU PANIER AIDES AUDITIVES (3)







ZOOM SUR LES PANIERS DE SOINS « 100% SANTÉ »

OPTIQUE - Classe A Zéro reste à charge

Verres pour tous respectant les normes européennes

Des verres (amincis, antireflet et anti-rayure) et traitant l'ensemble des troubles visuels

Prix limite de vente selon le type de verres

Montures respectant les normes européennes

Pour les adultes (17 modèles - 2 coloris) Pour les enfants (10 modèles - 2 coloris) Prix limite de vente des montures : 30€

ÉQUIPEMENT MIXTE:

VERRES SANS RESTE À CHARGE + MONTURE À TARIFS LIBRES

0U

MONTURE SANS RESTE À CHARGE + VERRES À TARIFS LIBRES



DENTAIRE - Panier 100% Santé Zéro reste à charge

Couronnes:

- Céramiques monolithiques et céramométalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1^{ère} prémolaires)
- Céramiques monolithiques zircones (incisives et canines)
- Métalliques (pour toutes les dents)

Inlay-Core et couronnes transitoires

Bridges :

- Céramo-métalliques sur les dents visibles
- Métalliques sur toutes les dents

Prothèses amovibles à base de résine



AIDES AUDITIVES - Classe I Zéro reste à charge

Équipements de qualité

<u>Tous les types d'appareils sont concernés :</u> Contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire

Les caractéristiques :

4 ans de garantie 30 jours minimum d'essai avant achat 12 canaux de réglage

Au moins 3 des options techniques suivantes :

système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, bande passante élargie $\geq 6000~{\rm Hz}$, fonction apprentissage de sonie, dispositif anti-réverbération









DEMANDE D'ADHÉSI

Santé & prévoyance Exemplaire à conserver par l'adhérent **NÉOLIANE SANTÉ** ☐ Affaire nouvelle Avenant Code courtier distributeur : 143 Boulevard René Cassin ⚠ Tous les champs de ce bulletin sont obligatoires Immeuble Nouvel'R - Bat C - 06200 NICE www.monneoliane.fr Nom du conseiller : Tél : 04 92 17 53 58 **OBLIGATOIRE** ADHÉRENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion) E-mail client : LIEU DE NAISSANCE DE L'ADHÉRENT Ville de naissance : \square M \square F Code Postal : \square M \square F Pays de naissance : COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT \square M \square F \square M \square F N° de téléphone : \square M \square F Code Postal : ______ \square M \square F Ville: \square M \square F A Sous réserve de l'acceptation de cette date par votre assureur actuel et du paiement de la première cotisation. La date d'effet de votre adhésion figurera dans le certificat d'adhésion. Si vous résiliez votre contrat actuel au titre de votre droit à résiliation infra annuelle, nous sommes dans l'obligation de vous assurer une permanence de couverture sans cumul de couverture avec votre contrat d'assurance actuel. Aussi, la date d'effet de votre nouveau contrat est susceptible de varier, sans modification de tarif. Le cas échéant, vous en serez préalablement informé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé, la date d'effet est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception par Néoliane Santé de la demande d'adhésion signée. Date d'effet souhaitée : Néoligne PLÉNITUDE (complémentaire santé) ☐ PLÉNITUDE 1 ☐ PLÉNITUDE **2** ☐ PLÉNITUDE 3 ☐ PLÉNITUDE 4 ☐ PLÉNITUDE **5** ☐ PLÉNITUDE **6** Souscription possible à partir de 18 ans et sans limite d'âge N° de Sécurité Sociale ☐ Principal ☐ Conjoint ☐ Enfant 1 П П ☐ Enfant 2 ☐ Enfant 3 П ☐ Enfant 4 П ☐ Enfant 5 (1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié au nom de l'adhérent ou du conjoint Sous-total diquer le régime obligatoire : SS (sécurité sociale), Réduction (cocher la case correspondante) : ☐ Couple 10 % ☐ Famille** 10 % TNS (indépendant), Agricole (Exploitant Agricole), Álsace Moselle ** Si au moins 1 enfant, y compris famille monoparentale 2 50€ Frais d'association, d'assistance et de courtage (par mois)** Cotisation mensuelle Frais de dossier (prélèvement unique) 20€ □ IJH ACCIDENT Indemnisation In 15€ /jour 20€ /jour 25€ /jour 40€ /jour 50€ /jour 60€ /jour 70€ /jour 75€ /jour 80€ /jour 90€ /jour 100€ /jour Adhésion possible jusqu'à 80 ans inclus à l'adhésion □ 4,63€ □ 5,50€ **□** 7,22 € Adhérent principal □ 2,48€ □ 2.91€ □ 3,34€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8.95 € □ 9,81 € □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € **□** 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95€ □ 9,81 € Conjoint 2 48€ Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoint □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € ☐ Enfant 1 □ 2.48€ □ 2.91€ □ 9.81 € □7,22€ ☐ Enfant 2 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 2.48€ ☐ Enfant 3 □ 2,48€ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□**7,22€ □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 6,36 € □7,22€ □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 4 □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € □ 7,22 € □ 6,36 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 5 □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour) **Cotisation mensuelle** Indemnisation **☐ IJH ACCIDENT**(Suite) 110€ /jour |120€ /jour |125€ /jour |130€ /jour |140€ /jour |150€ /jour |160€ /jour |175€ /jour |180€ /jour |190€ /jour |200€ /jour Bénéficiaire □11,54€ □11,97€ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ 14,99€ □ 16,29 € □ 17,58 € 18,45€ Adhérent principal 10,68€ □ 16,72€ □ 14,13 € □10.68€ □11,97€ □12.40€ □ 13,27 € □14.99€ □ 16.29 € ☐ Conjoint □ 11.54€ □ 16.72 € □ 17.58 € □ 18.45 € Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoin ☐ Enfant 1 □ 10,68€ □11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99 € □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18.45 € ☐ Enfant 2 □ 10,68€ □11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99€ □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18,45€

☐ Enfant 3

☐ Enfant 4

Enfant 5

□ 12,40€

□ 12,40€

12,40€

□ 13,27 €

□ 13,27 €

□ 13,27 €

□ 14,13€

□ 14,13€

□ 14,13€

□ 14,99 €

□ 14,99 €

□ 14,99 €

□ 16,29 €

□ 16,29 €

□ 16,29 €

□ 16,72€

□ 16,72€

□ 16,72€

Cotisation mensuelle

□ 17,58 €

□ 17,58 €

□ 17,58 €

□ 18,45€

□ 18,45€

□ 18,45€

□ 10,68€

□ 10,68€

10,68€

Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour)

□11,54€

□11,54€

□11,54€

□11,97€

□11,97€

□11,97€

DEMANDE D'ADHÉSION

									Exem	plaire à co	onserver p	ar l'adhér	ent 2/2
CAPITAL DÉCÈS/ PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT Adhésion possible de 18 à 64 ans inclus	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
Bénéficiaires	Cousation □ 3,36 €	Cotisation ☐ 4,20 €	□ 5,04 €	5,88 €	Cotisation ☐ 6,72 €	Cottsation □ 7,56 €	Cotisation ☐ 9,24 €	Cotisation □10,92€	Cotisation □12.60€	Cotisation □13,44€	Cotisation □14,28€	Cotisation □15.96€	Cotisation □17,64€
Adhérent principal		,		_			□ 9,24 €						
☐ Conjoint	□ 3,36 €	□ 4,20 €	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□ 6,72 €	□7,56€	□ 9,24 €	□10,92€	□12,60€	□13,44€	□14,28€	□15,96€	□17,64€
*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Les bénéficiaires peuvent être désignés par écrit par survivant de l'Assuré non séparé de corps judiciairen TOTAL DES COTISATI	nent, à défaut les e	enfants de l'Assuré	é, nés ou à naître, v	le naissance, tous vivants ou représe	les prénoms, dates ntés, à défaut les h	et lieu de naissan éritiers de l'Assuré	ce, adresse complé	ète et quote-part é		otisation r		ire en cas de décè	s est le le conjoint
☐ NÉOLIANE PLÉNITUDE (com	plémentai	re santé)											
☐ INDEMNITÉS JOURNALIÈRE	S EN CAS I	D'HOSPITAI	LISATION (S	suite à un a	accident un	iquement)							
☐ CAPITAL DÉCÈS / PTIA* CA			`										
* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)***											2.	50€	
COTISATION TOTALE MENSUELLE													
					Frais de	dossier (pr	élèvement	unique) - c	offert si un	e prévoyan	ce cochée		20€
Frais de dossier (prélèvement unique) - offert si une prévoyance cochée MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT													
			11		. 144	DE DE DATE	MENT			DA	TE DE ADÉLI	VENTENT -	
PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT MODE DE PAIEMENT DATE DE PRÉLÈVEMEN Par prélèvement													
☐ Trimestrielle	Annue					protovo					□5 □	□10	
quelle que soit sa date de souscription. Dans cette limité d'un traitement dont le responsable de traitement est L'I gestion de la vie du contrat; encaissement est L'I gestion de la vie du contrat; encaissement et recouver de souscription et de résiliation le cas échéant, de gest fins d'études statistiques et actuarleiles. Ces traitement obligations règlementaires. Ces traitement obligations règlementaires. Ces traitements ont comme cadre du versement des prestations des contrats de ren notamment en cas de changement de situation; vous ci lorsque ces demirées sont nicessaires au contrat ou lor fr. Pour plus d'informations sur le traitement de vos don farticle 18 Protection des données personnelles des No consentement. Opposition au démarchage téléphonique démarchage téléphonique sur le site internet veux blotof d'adhésion; l'Adhérent reconnaît exploitement qu'il ne j	L113-9 du Code des assurances. Je suis informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées. Les rembursements ou les indemnisations des frais occasionnés par une Maladie, une maternité ou un Accident ne peuvent excéder le montant des frais restants à la charge de l'Assuré l'Adhérent après les rembursements de toute nature auxquels il a droit et avant la private par l'article L861-3 du code de la sécurité sociale. Les granties de même nature contractées auprès de plusieurs organismes assureurs produisent leurs effets dans la limité de chaque ge quelle que soit sa date de souscription. Dans cette limite, le bénéficiaire du contrat ou de la convention peut obtenir l'indemnisation en s'adressant à l'organisme de son choix. La protection des données personnelles: Les données à caractère personnel recueillies des de distincts de un traitement dont le responsable de traitement et est l'écultir en tant qu'Assureur à l'écoption de sociation de responsable de traitement et des fonnées à caractère personnel recueillies de chiésin not du traitement de la viel du contrat : encaissement et recouvement de sprimes; gestion et des contraits. Le raitement des données à des puri finalités de raitement des souscriptions et de souscription et de résiliation de souscription de contrait. A cette des vouscriptions des contraits et de résiliation des réclamations dites de niveau 1; archivages des pièces de gestion et documents comptables. Le traitement des données a pour finalité la réalisation de souscription des contraits et des réclamations des réclamations des vouscriptions des contraits des ce contraits de la réclamation des souscriptions des contraits des réclamations des réclam												idhésion font l'objet sanciens contrats; tractuelles, d'actes du risque et à des i que le respect des se de santé dans le ander à les corriger nous avez fournies ail : dpo@neoliane. tvez vous reporter à dement juridique le iste d'opposition au
Mandat de prélève En signant ce formulaire de mandat, vous auto instructions à votre banque pour débiter votre	ement risez Néoliane	SEPA Santé, gestionn		ntrat à envoyer (OI AL			DE LA	GARANTIE IJH	ACCIDENT IMP nt mandat de pr	PORTANT : élèvement SEPA
instructions de Néoliane Santé .								CC	omplete et signe	. Les preieveme	nts sur compte	a epargne ne so	nt pas autorises
Identification du paye	ur												
Nom/prénoms						Adress	se						
Code postal Ville Pays Coordonnées du compte à débiter: IBAN (International Bank Account Number – numéro d'identification international du compte bancaire) BIC (Bank Identifier Code – Code international d'identification de votre banque) Fait à le signature													
		Type	de paiemen	t : Paiement	récurrent / ı	répétitif 🗸							
Identification de l'adh	érent (si c	lifférent du n	ayeur)										
	2.0116 (010	on au p	,,			Adresse							
Nom/prénoms Code postal	Ville					AUIESSE		D	avs				
ουμο μυσιαι	VIIIC							Pi	uyo				
Ville Pays													

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



DEMANDE D'ADHÉSI

Santé & prévoyance Exemplaire à conserver par le conseiller **NÉOLIANE SANTÉ** ☐ Affaire nouvelle Avenant Code courtier distributeur : 143 Boulevard René Cassin ⚠ Tous les champs de ce bulletin sont obligatoires Immeuble Nouvel'R - Bat C - 06200 NICE www.monneoliane.fr Nom du conseiller : Tél : 04 92 17 53 58 **OBLIGATOIRE** ADHERENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion) E-mail client : LIEU DE NAISSANCE DE L'ADHÉRENT Ville de naissance : \square M \square F Code Postal : \square M \square F Pays de naissance : COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT $\square M \square F$ \square M \square F N° de téléphone : \square M \square F Code Postal : ______ \square M \square F Ville: \square M \square F A Sous réserve de l'acceptation de cette date par votre assureur actuel et du paiement de la première cotisation. La date d'effet de votre adhésion figurera dans le certificat d'adhésion. Si vous résiliez votre contrat actuel au titre de votre droit à résiliation infra annuelle, nous sommes dans l'obligation de vous assurer une permanence de couverture sans cumul de couverture avec votre contrat d'assurance actuel. Aussi, la date d'effet de votre nouveau contrat est susceptible de varier, sans modification de tarif. Le cas échéant, vous en serez préalablement informé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé, la date d'effet est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception par Néoliane Santé de la demande d'adhésion signée. Date d'effet souhaitée : Néoligne PLÉNITUDE (complémentaire santé) ☐ PLÉNITUDE 1 ☐ PLÉNITUDE **2** ☐ PLÉNITUDE 3 ☐ PLÉNITUDE 4 ☐ PLÉNITUDE **5** ☐ PLÉNITUDE **6** Souscription possible à partir de 18 ans et sans limite d'âge N° de Sécurité Sociale ☐ Principal ☐ Conjoint ☐ Enfant 1 П П ☐ Enfant 2 ☐ Enfant 3 П ☐ Enfant 4 П ☐ Enfant 5 (1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié au nom de l'adhérent ou du conjoint Sous-total diquer le régime obligatoire : SS (sécurité sociale), Réduction (cocher la case correspondante) : ☐ Couple 10 % ☐ Famille** 10 % TNS (indépendant), Agricole (Exploitant Agricole), Alsace Moselle
** Si au moins 1 enfant, y compris famille monoparentale 2 50€ Frais d'association, d'assistance et de courtage (par mois)** Cotisation mensuelle Frais de dossier (prélèvement unique) 20€ □ IJH ACCIDENT Indemnisation In 15€ /jour 20€ /jour 25€ /jour 40€ /jour 50€ /jour 60€ /jour 70€ /jour 75€ /jour 80€ /jour 90€ /jour 100€ /jour Adhésion possible jusqu'à 80 ans inclus à l'adhésion □ 4,63€ □ 5,50€ 7,22€ Adhérent principal □ 2,48€ □ 2.91€ □ 3,34€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8.95 € □ 9,81 € □ 2,91€ □ 3,34€ **4,63**€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € **□** 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95€ □ 9,81 € Conjoint 2 48€ Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoint □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € ☐ Enfant 1 □ 2.48€ □ 2.91€ □ 9.81 € □7,22€ ☐ Enfant 2 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 2.48€ ☐ Enfant 3 □ 2,48€ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € □7,22€ □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 4 □ 6,36 € □7,22€ □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € □ 7,22 € □ 6,36 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 5 □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour) **Cotisation mensuelle**

Indemnisation **☐ IJH ACCIDENT**(Suite) 110€ /jour |120€ /jour |125€ /jour |130€ /jour |140€ /jour |150€ /jour |160€ /jour |175€ /jour |180€ /jour |190€ /jour |200€ /jour Bénéficiaire □11,54€ □11,97€ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ 14,99€ □ 16,29 € □ 17,58 € Adhérent principal 10,68€ □ 16,72€ 18,45€ □ 14,13 € □10.68€ □11,97€ □12.40€ □ 13,27 € □ 14.99 € □ 16.29 € □ 16.72€ ☐ Conjoint □ 11.54€ □ 17.58 € □ 18.45 € Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoin ☐ Enfant 1 □ 10,68€ □11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99 € □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18.45 € ☐ Enfant 2 □ 10,68€ □11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99€ □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18,45€ ☐ Enfant 3 □ 10,68€ □11,54€ □11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99 € □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18,45€ ☐ Enfant 4 □ 10,68€ □11,54€ □11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99 € □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18,45€ Enfant 5 10,68€ □11,54€ □11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □14,13€ 14,99€ □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58€ □ 18,45€

Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour)

Cotisation mensuelle

DEMANDE D'ADHÉSION

CAPITAL DECES / PITA CAPITAL PAR ACCIDIENT CAPITAL PAR ACCIDIENT CAPITAL		Exemplaire à conserver par le conseiller 2/2												ller 2/2
Section Sec	CAPITAL PAR ACCIDENT	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
South Section Supplementary Supplementa														
TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES DISCULABLE PLENTING (complementaire sands)							_ ,	_	_					_
TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES SECURITY DE COMPRÉS DE LA COMPRÉS DE	Conjoint	□ 3,30 €	∐4,20 €	□ 5,04 €	□ 5,88 €	⊔0,72€	⊔ /,56 €	□ 9,24 €	10,92€				⊔ 15,90 €	∐17,04€
Part	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Les bénéficiaires peuvent être désignés par écrit par l'Assuré sur papier libre, en précisant leur nom, nom de naissance, tous les prénoms, dates et lieu de naissance, adresse complète et quote-part éventuelle. À défaut d'une telle désignation : le bénéficiaire survivant de l'Assuré non séparé de corps judiciairement, à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'Assuré.													s est le le conjoint
Part	☐ NÉOLIANE PLÉNITUDE (con	nolémentai	re santé)											
Paris d'assistance, d'association et de courtage (par mois)** Paris d'assistance, d'association et de courtage (par mois)** Paris de dossier (grélèvement unique) - offert si une prévoyance cochée				LISATION (s	uite à un a	ccident un	iauement)							
Frais de dossier (prélèvement unique) - offert si une prévoyance cochée MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT Montage Principation Princip							.,							
Frails de dossière (préfèvement unique) - offert si une prévoyance cochée 20 € MODE ET PÉRIODICITÉ DE PALEMENT Minimistre Minimi	* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)***												50€
MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT PERIODICITÉ DE PAIEMENT DATE DE PRIÉMENT DATE DE PRIÉMENT														
Management Man	Frais de dossier (prélèvement unique) - offert si une prévoyance cochée												1	20€
Management Man	MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT													
Mansacelle							DE DE DATE	MENT				TE DE DRÉM	VERACNE	
Primestriele Annual Primestriele Annu											— DA			
make bytes in the present of any bettern during the present of the present of any better or present of the pre												∐5 L	」10	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Meditane Santa, gestionnaire de votre contrat à envoyer des Instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte et votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte d'épargne ne sont pas autorisés de l'active de l'active de l'active de l'active de signé. Les prélèvements sur compte d'épargne ne sont pas autorisés de compte de signé. Les prélèvements sur compte d'épargne ne sont pas autorisés de l'active de l'acti	L113-9 du Code des assurances. Je suis informé(e) du caractère obligatoire des réponées aux questions posées. Les remboursements ou les indemnisations des frais occasionnés par une Maladie, une maternité ou un Accident ne peuvent excéder le montant des frais écatains l'Adhérent apres les remboursements dont le responsable de du doit et avant la prise en charge instaurée par l'articil. Les grantises de même nature contractées auprès de plusieurs organismes assuraures produisent leurs effets de quelle que soit sa date de souscription. Dans cette limite, le bénéficiaire du contrat ou de la convention peut obtenir l'indemnisation en s'adressant à l'organisme de son choix. La protection des données personnelles: Les données à caractère personnel recueillies dans le cad d'un tratement dont le responsable de tratement et est l'éculité en tende de souscription des opérations suivantes dont le responsable de tratement dont le responsable de tratement dont les responsables des réclamations et son de l'experiment de saintiers que de contractuelles. Ces tratement de comment sommétés paur infainté la tratement de comment de serial main les des des fins de recouvement, d'exercice des recours et de gestion et de celamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contenteux, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et personnelles et des l'exercites et des réclamations et l'exercite des recours ment et de gestion des réclamations et l'exerc											iffets dans la limite . le cadre de cette a ntrats; résiliation de mesures précor de mesures précor de la surveillance du terrorisme ainsi litement des données as échéant de dem vin l'était de la connées que vous NICE; adresse em in Décès, vous pou ta ayant comme fon pratuitement sur la l'aique. En signant la	de chaque garantie dihésion font l'obje is anciens contrats tractuelles, d'actie du risque et à des que le respect des se de santé dans le ander à les corrige nous avez fournies ail : dpo@neoliane wez vous reporter à dement juridique le iste d'opposition au présente demande	
Code postal Ville Pays Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number — numéro d'identification international du compte bancaire) BIC (Bank Identifier Code — Code international d'identification de votre banque) Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ✓ Identification de l'adhérent (si différent du payeur) Nom / prénoms Code postal Ville Pays Identification du créancier NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin — Immeuble Nouvel'R - Bat C 06200 Nice Identification Créancier SEPA (ICS) : Référence de contrat	En signant ce formulaire de mandat, vous auto instructions à votre banque pour débiter votre instructions de Néoliane Santé . Identification du paye	orisez Néoliane compte et votre	Santé, gestionn				Adrage	20	α				nt mandat de pr	élèvement SEPA
Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number − numéro d'identification international du compte bancaire) BIC (Bank Identifier Code − Code international d'identification de votre banque)		Ville					Auless	,,,	Pav	S				
Identification de l'adhérent (si différent du payeur) Nom / prénoms Code postal Ville Pays Identification du créancier NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C 06200 Nice Identification Créancier SEPA (ICS): Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ) RUM (Référence Unique de Mandat) La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier Référence de contrat	Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number – numéro d'identification international du compte bancaire) BIC (Bank Identifier Code – Code international d'identification de votre banque) Fait à Ie signature													
Code postal Ville Pays	Identification de l'adh	érent (si d	,,,		. I diomone	Toddirone	opouti 🔻							
Code postal Ville Pays	Nom/prénoms						Adresse							
Identification du créancier NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C 06200 Nice Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ) RUM (Référence Unique de Mandat) La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier Référence de contrat		Ville							P	ays				
	Identification du créancier NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C 06200 Nice Identification Créancier SEPA (ICS): Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ) RUM (Référence Unique de Mandat) La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier Référence de contrat													

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être rémboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte, pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



DEMANDE D'ADHÉSI

Santé & prévoyance Exemplaire à conserver par Néoliane Santé **NÉOLIANE SANTÉ** Affaire nouvelle ■ Avenant Code courtier distributeur : 143 Boulevard René Cassin ⚠ Tous les champs de ce bulletin sont obligatoires Immeuble Nouvel'R - Bat C - 06200 NICE www.monneoliane.fr Nom du conseiller : Tél : 04 92 17 53 58 **OBLIGATOIRE** ADHERENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion) E-mail client : LIEU DE NAISSANCE DE L'ADHÉRENT Ville de naissance : \square M \square F Code Postal : \square M \square F Pays de naissance : COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT $\square M \square F$ \square M \square F N° de téléphone : \square M \square F Code Postal : ______ \square M \square F Ville: \square M \square F A Sous réserve de l'acceptation de cette date par votre assureur actuel et du paiement de la première cotisation. La date d'effet de votre adhésion figurera dans le certificat d'adhésion. Si vous résiliez votre contrat actuel au titre de votre droit à résiliation infra annuelle, nous sommes dans l'obligation de vous assurer une permanence de couverture sans cumul de couverture avec votre contrat d'assurance actuel. Aussi, la date d'effet de votre nouveau contrat est susceptible de varier, sans modification de tarif. Le cas échéant, vous en serez préalablement informé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé, la date d'effet est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception par Néoliane Santé de la demande d'adhésion signée. Date d'effet souhaitée : Néoligne PLÉNITUDE (complémentaire santé) ☐ PLÉNITUDE 1 ☐ PLÉNITUDE **2** ☐ PLÉNITUDE 3 ☐ PLÉNITUDE 4 ☐ PLÉNITUDE **5** ☐ PLÉNITUDE **6** Souscription possible à partir de 18 ans et sans limite d'âge N° de Sécurité Sociale ☐ Principal ☐ Conjoint ☐ Enfant 1 П П ☐ Enfant 2 ☐ Enfant 3 П ☐ Enfant 4 П ☐ Enfant 5 (1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié au nom de l'adhérent ou du conjoint Sous-total diquer le régime obligatoire : SS (sécurité sociale), Réduction (cocher la case correspondante) : ☐ Couple 10 % ☐ Famille** 10 % TNS (indépendant), Agricole (Exploitant Agricole), Alsace Moselle
** Si au moins 1 enfant, y compris famille monoparentale 2 50€ Frais d'association, d'assistance et de courtage (par mois)** Cotisation mensuelle Frais de dossier (prélèvement unique) 20€ □ IJH ACCIDENT Indemnisation In 15€ /jour 20€ /jour 25€ /jour 40€ /jour 50€ /jour 60€ /jour 70€ /jour 75€ /jour 80€ /jour 90€ /jour 100€ /jour Adhésion possible jusqu'à 80 ans inclus à l'adhésion □ 4,63€ □ 5,50€ 7,22€ Adhérent principal □ 2,48€ □ 2.91€ □ 3,34€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8.95 € □ 9,81 € □ 2,91€ □ 3,34€ **4,63**€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € **□** 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95€ □ 9,81 € Conjoint 2 48€ Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoint □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € **□** 7,22 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € ☐ Enfant 1 □ 2.48€ □ 2.91€ □ 9.81 € □7,22€ ☐ Enfant 2 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 6,36 € □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 2.48€ ☐ Enfant 3 □ 2,48€ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ **5,50€** □ 6,36 € □7,22€ □ 7,66 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 4 □ 6,36 € □7,22€ □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € □ 7,22 € □ 6,36 € □ 8,09 € □ 8,95 € □ 9,81 € ☐ Enfant 5 □ 2,48€ □ 2,91€ □ 3,34€ □ 4,63€ □ 5,50€ □ 7,66 € Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour) **Cotisation mensuelle** Indemnisation **☐ IJH ACCIDENT**(Suite) 110€ /jour |120€ /jour |125€ /jour |130€ /jour |140€ /jour |150€ /jour |160€ /jour |175€ /jour |180€ /jour |190€ /jour |200€ /jour Bénéficiaire □11,54€ □11,97€ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ 14,99€ □ 16,29 € □ 17,58 € Adhérent principal 10,68€ □ 16,72€ 18,45€ □ 14,13 € □10.68€ □11,97€ □12.40€ □ 13,27 € □ 14.99 € □ 16.29 € □ 16.72€ ☐ Conjoint □ 11.54€ □ 17.58 € □ 18.45 € Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoin ☐ Enfant 1 □ 10,68€ □11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27 € □ 14,13€ □ 14,99 € □ 16,29 € □ 16,72€ □ 17,58 € □ 18.45 €

EQC1075A_DA_07/2023

☐ Enfant 2

☐ Enfant 3

☐ Enfant 4

Enfant 5

□ 12,40€

□ 12,40€

□ 12,40€

□ 12,40€

□ 13,27 €

□ 13,27 €

□ 13,27 €

□ 13,27 €

□ 14,13€

□ 14,13€

□ 14,13€

□ 14,13€

□ 14,99€

□ 14,99 €

□ 14,99 €

14,99€

□ 16,29 €

□ 16,29 €

□ 16,29 €

□ 16,29 €

□ 16,72€

□ 16,72€

□ 16,72€

□ 16,72€

Cotisation mensuelle

□ 17,58 €

□ 17,58 €

□ 17,58 €

□ 17,58€

□ 18,45€

□ 18,45€

□ 18,45€

□ 18,45€

□ 10,68€

□ 10,68€

□ 10,68€

10,68€

Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1)
 Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour)

□11,54€

□11,54€

□11,54€

□11,54€

□11,97€

□11,97€

□11,97€

□11,97€

DEMANDE D'ADHÉSION

								E	Exemplaire	e à conser	ver par Né	oliane Sa	nté 2/2
CAPITAL DÉCÈS/ PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT Adhésion possible de 18 à 64 ans inclus Bénéficiaires		20 000 €	25 000 €		35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
Adhérent principal	Cotisation □ 3,36 €	Cotisation ☐ 4,20 €			☐ 6,72 €	Cotisation ☐ 7,56 €	□ 9,24 €	Cotisation □10,92€	Cotisation □12,60€	□13.44€	□14,28€	□15,96€	Cotisation □17,64€
☐ Conjoint	□3,36 €	□4,20€	□5,04€		□6,72€	□7,56€	□9,24€	□10,92€	□12,60€	□13,44€	□14,28€	□15,96€	□17,64€
		,								Cotisation r			
*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Les bénéficiaires peuvent être désignés par écrit pa								ète et quote-part é	ventuelle. À défaut	t d'une telle désigr	ation : le bénéficia	ire en cas de décè	s est le le conjoint
survivant de l'Assuré non séparé de corps judiciairement, à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'Assuré. TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES													
□ NÉOLIANE PLÉNITUDE (complémentaire santé)													
□ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION (suite à un accident uniquement) □ CARITAL DÉCÈS / PTIA* CARITAL PAR ACCIDENT													
□ CAPITAL DÉCÈS / PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT													50.0
* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)*** COTISATION TOTALE MENSUELLE													50€
COTISATION TOTALE MENSUELLE Frais de dossier (prélèvement unique) - offert si une prévoyance cochée													20€
MODE ET DÉDICOIO	ré pe p				Trais uc	иоззісі (рі	Cicvenicine	unique) - C	Jiloit 3i uii	c provoyan	oc cociico		200
MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT													
PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT Mensuelle Semestrielle Par prélèvement DATE DE PRÉLÈVEMENT Par prélèvement													
Trimestrielle Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la prés	☐ Annue	elle											
gestion de la vie du contrat; encaissement et recouvre de souscription et de résiliation le cas échéant, de ges fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitement obligations règlementaires. Ces traitements ont comme cadre du versement des prestations des contrats du re notamment en cas de changement de situation; yous lorsque ces demières sont nécessaires au contrat ou le fr. Pour plus d'informations sur le traitement de vos do l'article 18 Protection des données personnelles des N consentement. Opposition au démarchage téléphoniquémanchage	quelle que soit sa date de souscription. Dans cette limite, le bénéficiaire du contrat ou de la convenition peut obtenir l'Indemnisation en s'adressant à l'organisme de son choix. La protection des données personnelles: Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette adhésion font trôt d'un tratement dont le responsable de tratement est L'EUIITE en tant que Délégatair : souscription des contrats; réalisation des anciens contra gestion de la vie du contrat; enclaissement et recouvrement des primes; gestion et règlement des sinistres; gestion de réclamations dites de niveau 1; archivages des pièces de gestion et documents comptables. Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'ac de souscription et de réalisation de réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance, de souscription et de réalisation et ac séchéant, de gestion et de réclamation set contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance, de souscription et de réalisation et ac séchéant, de gestion et de réclamation set contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance, de souscription et de réalisation et de réclamation et de réclamation et de souscription et de réalisation de satisfactue et actualisation et les capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect obligations réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations réglementaires et le sa fection de la réalisée par le respect obligations réglementaires des contracts per emboursement frais de sant é aproveus par la réglement des pressures des contracts per emboursement réside se dans de protection social per protection des données de sant dans de la social de pren												ntractuelles, d'actes e du risque et à des i que le respect des es de santé dans le ander à les corriger nous avez fournies nail : dpo@neoliane. avez vous reporter à dement juridique le liste d'opposition au
(Préciser l'adresse du lieu de conclusion o	de l'adhésion)		_										
CACHET ET VISA DU COURTIER	R DISTRIBUTEU	R		SIG	NATURE DE L'A	ADHÉRENT PRIN	CIPAL		SIGNAT		INT SI CE DERI Garantie IJH		JRÉ AU TITRE
Mandat de prélèv En signant ce formulaire de mandat, vous aut instructions à votre banque pour débiter votre instructions de Néoliane Santé.	orisez Néoliane	Santé, gestionn		,				С			etourner le prése nts sur compte (nt mandat de pr	
Identification du paye	eur												
Nom/prénoms) (*)					Adress	se						
Code postal Coordonnées du compte à débit	Ville							Pay	S				
BAN (International Bank Account Number – numéro d'identification international du compte bancaire) le													
BIC (Bank Identifier Code – Code	e internation	al d'identific Type	ation de vot de paiemen	tre banque) nt : Paiement	récurrent /	répétitif 🗸			signatu	re			
Identification de l'adhérent (si différent du payeur)													
Nom/prénoms						Adresse							
Code postal	Ville							Р	ays				
Identification du créancier NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ) RUM (Référence Unique de Mandat)													
		uvel'R - Bat	С	RUM (Ré	eférence Unique			é à NÉOLIAN	NE SANTÉ)				

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Ces exemples sont conformes aux engagements UNOCAM signés le 14 février 2019. Les calculs effectués sont en fonction de la base de remboursement de la Sécurité Sociale en vigueur depuis le 01/01/2022.

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soir coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non pris charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire).

s lite iins s en	r						
	P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6	

W HOSPITALISATION

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	Dépense	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20€
	Remboursement du RO	0€	0€	0€	0€	0€	0€
	Remboursement Néoliane Plénitude	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
CHAMBRE PARTICULIÈRE	Dépense	NC	NC	NC	NC	NC	NC
(sur demande du patient)	Remboursement du RO	0€	0€	0€	0€	0€	0€
	Remboursement Néoliane Plénitude	0€	30 €	50 €	60 €	75€	90 €
	RESTE À CHARGE		Sel	on dépense enga	gée		

Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé. Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé.

FRAIS DE SÉJOUR EN SECTEUR PRIVÉ	Dépense	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €
	Remboursement du RO	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €
	Remboursement Néoliane Plénitude	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €
	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 745,54€

			Honoraires	medecins adner	ents up law ou (JPTAM-CO	
OPÉRATION EN SECTEUR	Dépense	355 €	355 €	355 €	355 €	355 €	355 €
PRIVÉ : honoraires chirurgien	Remboursement du RO	271,70 €	271,70€	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
	Remboursement Néoliane Plénitude	54,34 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €
	RESTE À CHARGE	28,96 €	0€	0€	0€	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 271,70€ (dont 24€ de participation forfaitaire, pour toute opération de plus de 120€)

_		Н	onoraires médec	ins secteur 2 (no	n adhérents OPT	AM ou OPTAM-C	0)
OPÉRATION EN SECTEUR PRIVÉ : honoraires chirurgien	Dépense	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €
	Remboursement du RO	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
	Remboursement Néoliane Plénitude	0€	40,76 €	108,68 €	175,30 €	175,30 €	175,30 €
	RESTE À CHARGE	175,30 €	134,54 €	66,62 €	0€	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 271,70€ (dont 24€ de participation forfaitaire, pour toute opération de plus de 120€)

Séjours sans actes lourds
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.

Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public.

FRAIS DE SÉJOUR EN	Dépense	3 270,12 €	3 270,12 €	3 270,12 €	3 270,12 €	3 270,12 €	3 270,12 €
SECTEUR PUBLIC :	Remboursement du RO	2 616,10 €	2 616,10 €	2 616,10 €	2 616,10 €	2 616,10 €	2 616,10 €
	Remboursement Néoliane Plénitude	654,02 €	654,02 €	654,02 €	654,02 €	654,02 €	654,02 €
	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 3 270,12€

EXEMPLES **DE REMBOURSEMENTS**

		P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6
				Soins et prothès	ses 100% santé		
	Dépense	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE	Remboursement du RO	84 €	84 €	84 €	84 €	84 €	84 €
sur incisives, canines et	Remboursement Néoliane Plénitude	416 €	416€	416 €	416 €	416 €	416€
premières prémolaires	NYÉ ₩ RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
e de remboursement du Régime Obligatoire :							
	Dénance	40.00 C	40.00 C	Soins (hors 1		40.00.C	40.00.0
DÉTARTRAGE	Dépense	43,38 €	43,38 €	43,38 €	43,38 €	43,38 €	43,38 €
	Remboursement du RO	30,37 €	30,37 €	30,37 €	30,37 €	30,37 €	30,37 €
	Remboursement Néoliane Plénitude	13,01 €	13,01 €	13,01 €	13,01 €	13,01 €	13,01 €
e de remboursement du Régime Obligatoire :	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
e de remboursement da riegime obligatoire .	45,500			Prothèses (hor	s 100% santé)		
COURONNE CÉRAMO-	Dépense	537,48 €	537,48 €	537,48 €	537,48 €	537,48 €	537,48 €
MÉTALLIQUE DEUXIÈMES	Remboursement du RO	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€	75,25€
PRÉ-MOLAIRES	Remboursement Néoliane Plénitude	32,25 €	86,00 €	139,75 €	193,50 €	220,38 €	247,25 €
	RESTE À CHARGE	429,98 €	376,23 €	322,48 €	268,73 €	241,85 €	214,98 €
e de remboursement du Régime Obligatoire :	.107,50€			Orthodontio (m.	nina da 1C anal		
	Dépense	720 €	720 €	Orthodontie (mo 720 €	720 €	720 €	720 €
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max.)	Remboursement du RO	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €
OLINEOTTIE (O Max.)	Remboursement Néoliane Plénitude	0,00 €	48,38 €	96,75 €	145,13 €	193,50 €	290,25 €
	RESTE À CHARGE	526,50 €	478,12 €	429,75 €	381,37 €	333,00 €	236,25 €
e de remboursement du Régime Obligatoire :		320,30 €	470,12 €	429,73 €	301,37 €	333,00 €	230,23 €
) ODTIOUE	ı	D4	D 0	D o	DA	DE	D 0
→ OPTIQUE		P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6
				Équipements			
VEDDEC CIMDLECET	Dépense			41 € ^(•) + 30 € ^(•)			
VERRES SIMPLES ET MONTURE	Remboursement du RO	20,70 €	20,70 €	20,70 €	20,70 €	20,70 €	20,70 €
(*) PAR VERRE (*) MONTURE	Remboursement Néoliane Plénitude	91,30 €	91,30 €	91,30 €	91,30 €	91,30 €	91,30 €
se de remboursement du Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
se de remboursement du negime obligatoire		90 € (*) + 30 € (*)	90 € (*) + 30 € (*)	90 € (*) + 30 € (*)	90 € (*) + 30 € (*)	90 € (*) + 30 € (*)	90 € (•) + 30
VERRES PROGRESSIFS ET	Remboursement du RO	37,80 €	37,80 €	37,80 €	37,80 €	37,80 €	37,80 €
MONTURE (•) PAR VERRE (•) MONTURE	Remboursement Néoliane Plénitude	172,20 €	172,20 €	172,20 €	172,20 €	172,20 €	172,20 €
10	0% RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
se de remboursement du Régime Obligatoire	: 27 € par verre + 9 €			4			
	Dánanas	100 6(0) , 120 6(0)	100 6(0) , 100 6(0)	Équipements (h e 100 € (*) + 139 € (*)		100 6(0) , 100 6(0)	100 € (1) . 120
VERRES SIMPLES ET	•				0.09€		
	Remboursement du RO	0,09 €	0,09 €	0,09 €	,	0,09€	0,09 €
MONTURE	Dombourson ant Méaliana Dléaitude	0.00.0	104.01.0	104.01.0			
	Remboursement Néoliane Plénitude	0,06€	124,91 €	124,91 €	174,91 €	224,91 €	•
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE	RESTE À CHARGE	0,06 € 338,85 €	124,91 € 214 €	124,91 € 214 €	174,91€ 164 €	224,91 € 114€	274,91 € 64 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 €	338,85 €	214€		164€	114€	64€
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 €	338,85 €	214€	214€	164€	114€	64€
MONTURE (+) PAR VERRE (+) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense	338,85 € 231 € ^(*) + 139 € ^(*)	214 € 231 € (*) + 139 € (*)	214 € 231 € (*) + 139 € (*)	164 € 231 € (*) + 139 € (*)	114€ 231 €(*) + 139 €(*)	64 € 231 € (*) + 139 0,09 €
MONTURE (+) PAR VERRE (+) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 €	214€ 231€(*)+139€(*) 0,09€	214€ 231€ ⁽⁺⁾ +139€ ⁽⁺⁾ 0,09€	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 €	114€ 231 €(*) + 139 €(*) 0,09 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 €	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 €	114€ 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 €	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 €	114€ 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 €	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 €	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL Lentilles non remboursées par	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL Lentilles non remboursées par	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement du RO	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 € NC 0 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 € NC 0 € 50 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent NC 0 € 75 €	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles NC 0 € 100 €	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 € NC 0 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 € NC 0 €
MONTURE (+) PAR VERRE (+) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (+) PAR VERRE (+) MONTURE SE de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL Lentilles non remboursées par	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 € NC 0 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 € NC 0 € 50 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent NC 0 € 75 € on dépense engage	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles NC 0 € 100 €	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 € NC 0 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 € NC 0 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE se de remboursement du Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 € NC 0 € 0 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 € NC 0 € 50 € Selo	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent NC 0 € 75 € on dépense enga	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles NC 0 € 100 € agée	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 € NC 0 € 125 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 € NC 0 € 150 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE See de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE See de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL Lentilles non remboursées par le Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE Dépense	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 € NC 0 € 0 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 € NC 0 € 50 € Selo	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent NC 0 € 75 € on dépense enga Chirurgie NC	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles NC 0 € 100 € agée réfractive NC	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 € NC 0 € 125 €	64 € 231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 € NC 0 € 150 €
MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SEE de remboursement du Régime Obligatoire VERRES PROGRESSIFS ET MONTURE (*) PAR VERRE (*) MONTURE SEE de remboursement du Régime Obligatoire FORFAIT ANNUEL Lentilles non remboursées par	RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE : 0,05 € par verre + 0,05 € Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	338,85 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 0,06 € 600,85 € NC 0 € 0 €	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 199,91 € 401 € NC 0 € 50 € Selo	214 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 224,91 € 376 € Lent NC 0 € 75 € on dépense enga	164 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 274,91 € 326 € tilles NC 0 € 100 € agée	114 € 231 € (*) + 139 € (*) 0,09 € 324,91 € 276 € NC 0 € 125 €	231 € (*) + 139 0,09 € 399,91 € 201 € NC 0 € 150 €

EXEMPLES **DE REMBOURSEMENTS**

	_						
" AIDES AUDITIVES		P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6
				Équipements	s 100% santé		
PAR OREILLE	Dépense	950 €	950 €	950 €	950 €	950 €	950 €
(100% SANTÉ) pour un patient de plus de	Remboursement du RO	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
20 ans	Remboursement Néoliane Plénitude	710€	710 €	710 €	710 €	710 €	710 €
	100% RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
e de remboursement du Régime Obligatoire	e: 400€ par oreille pour un patient de plus de 20 ans.			Équipements (h	ors 100% santé)		
	Dépense	1 476 €	1 476 €	1 476 €	1 476 €	1 476 €	1 476 €
PAR OREILLE (HORS 100% SANTÉ)	Remboursement du RO	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
pour un patient de plus de	Remboursement Néoliane Plénitude	160 €	260 €	360 €	460 €	560 €	810 €
20 ans	RESTE À CHARGE	1 076 €	976 €	876 €	776 €	676 €	426 €
e de remboursement du Régime Obligatoire	e: 400€ par oreille pour un patient de plus de 20 ans.						
SOINS COURANTS		P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6
			Honoraires méd	lecins secteur	1 (généralistes	ou spécialistes	
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25€
RAITANT GÉNÉRALISTE	Remboursement du RO	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
our un patient de plus de 8 ans	Remboursement Néoliane Plénitude	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
	RESTE À CHARGE	1€	1€	1€	1€	1€	1€
de remboursement du Régime Obligatoire	g: 25€ Dépense	32 €	32 €	32€	32 €	32 €	32 €
CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
pour enfant de moins de	Remboursement Néoliane Plénitude	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €
5 ans	RESTE À CHARGE	9,00 €	9,00 €	9,00 €	0.€	9,00 €	0€
de remboursement du Régime Obligatoire		UE	0 e	UE	υ€	UE	υ€
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
SPÉCIALISTE pour un patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie,	Remboursement du RO	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
(gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.)	Remboursement Néoliane Plénitude	9€	9€	9€	9€	9€	9€
e de remboursement du Régime Obligatoire	RESTE À CHARGE	1€	1€	1€	1€	1€	1€
s de remboursement du negime obligatoire	:. 50€		Honoraires I	médecins adhé	rents OPTAM o	u OPTAM-CO	
	Dépense	32€	32 €	32€	32 €	32€	32€
CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
oour enfant de moins de 6 ans	Remboursement Néoliane Plénitude	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €
	RESTE À CHARGE	0€	0.6	0.0	0€	0€	0€
e de remboursement du Régime Obligatoire	9:32€		0€	0€			
CONCULTATION MÉDECIN	Dénense	11 €			ΛΛ €	11 €	11 €
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	44 € 20 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 € 20 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE pour un patient de plus de 18 ans	Remboursement du RO	20€	44 € 20 €	44 € 20 €	20 €	20 €	20 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE pour un batient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, lermatologie, etc.)	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude	20 € 9 €	44 € 20 € 16,50 €	44 € 20 € 23 €	20 € 23 €	20 € 23 €	20 € 23 €
SPECIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.)	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20€	44 € 20 €	44 € 20 €	20 €	20 €	20 €
SPECIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.)	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hono	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin	44 € 20 € 23 € 1 €	20 € 23 € 1 € on adhérents OF	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM	20 € 23 € 1 €
SPÉCIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.) e de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 €	44 € 20 € 23 € 1 €	20 € 23 € 1 €	20 € 23 € 1 €	20 € 23 € 1 €
SPÉCIALISTE POUR UN patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.) e de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hono	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin	44 € 20 € 23 € 1 €	20 € 23 € 1 € on adhérents OF	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM	20 € 23 € 1 €
SPÉCIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.) de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:30€ Dépense	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 €
SPECIALISTE POUR UN patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, iermatologie, etc.) e de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de 2 à 16 ans	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 €	44 € 20 € 23 € 1 € s secteur 2 (no 55 € 16,10 €	20 € 23 € 1 € on adhérents OF 55 € 16,10 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 €	20 € 23 € 1 €
SPECIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE DOUR enfant de 2 à 16 ans de de remboursement du Régime Obligatoire	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 €
SPECIALISTE POUR UN patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de 2 à 16 ans e de remboursement du Régime Obligatoire	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 9:30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 €
SPECIALISTE POUR UN autient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, lermatologie, étc.) de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de 2 à 16 ans	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€ Dépense	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 €	44 € 20 € 23 € 1 € s secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 €
SPECIALISTE POUR UN datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, ermatologie, etc.) de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de 2 à 16 ans de remboursement du Régime Obligatoire	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:23€ Dépense Remboursement du RO	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 €	44 € 20 € 23 € 1 € s secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 15,10 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 57 € 15,10 €	20 € 23 € 1 € PTAM OU OPTAM 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 €
SPECIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, lermatologie, étc.) de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE DOUR enfant de 2 à 16 ans de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN DATIENT de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, lermatologie, étc.)	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 57 € 15,10 € 6,90 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 57 € 15,10 € 12,65 € 29,25 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 57 € 15,10 € 12,65 € 29,25 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 €
SPECIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, lermatologie, etc.) de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE DOUR enfant de 2 à 16 ans de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION MÉDECIN SPECIALISTE POUR UN DATIENT DOUR UN DATIENT DOUR UN DATIENT DE POUR UN DETECNALISTE POUR UN DATIENT DE POUR UN DATIENT DE POUR UN DETECNALISTE POUR UN DATIENT DE POUR UN DETECNALISTE POUR	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 15,10 € 12,65 € 29,25 € Matériel	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 57 € 15,10 € 12,65 € 29,25 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 € 23,50 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 € 23,50 €
SPECIALISTE POUR UN patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE DOUR enfant de 2 à 16 ans de de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN Datient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalomologie, de de remboursement du Régime Obligatoire de de remboursement du Régime Obligatoire de de remboursement du Régime Obligatoire	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:23€ Dépense Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2:23€ Dépense Dépense	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 23 € 1 € s secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 15,10 € 12,65 € 29,25 € Matériel 25,80 €	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 57 € 15,10 € 12,65 € 29,25 € médical 25,80 €	20 € 23 € 1 € PTAM OU OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 € 23,50 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 € 57 € 15,10 € 23,50 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.) e de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de 2 à 16 ans e de remboursement du Régime Obligatoire CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.) e de remboursement du Régime Obligatoire ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 30€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€ Dépense Remboursement du RO Remboursement Néoliane Plénitude RESTE À CHARGE 2: 23€	20 € 9 € 15 € Hone 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 16,50 € 7,50 € oraires médecin 55 € 16,10 € 6,90 € 32 € 57 € 15,10 € 6,90 € 35 €	44 € 20 € 23 € 1 € Is secteur 2 (no 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 15,10 € 12,65 € 29,25 € Matériel	20 € 23 € 1 € n adhérents OF 55 € 16,10 € 12,65 € 26,25 € 57 € 15,10 € 12,65 € 29,25 €	20 € 23 € 1 € PTAM ou OPTAM 55 € 16,10 € 18,40 € 20,50 € 57 € 15,10 € 18,40 € 23,50 €	20 € 23 € 1 € 1-CO) 55 € 16,10 € 20,50 €

LES SOLUTIONS POUR LA PRÉVOYANCE

Néoliane prévenir accident

IJH : Indemnités Journalières en cas d'Hospitalisation par accident

Il est important de pouvoir se consacrer sereinement à sa convalescence. Pour faire face au quotidien, bénéficiez du versement d'une allocation journalière en cas d'hospitalisation suite à un accident.

À partir de 2,48 € par mois,

vous bénéficiez des avantages suivants:

- Versement d'une allocation allant jusqu'à 200 €/jour
- Durée maximum de garantie : 1 an
- Couverture jusqu'à l'âge de 82 ans inclus
- · Possibilité d'assurer vos enfants



W	>
(E)	١
-	1

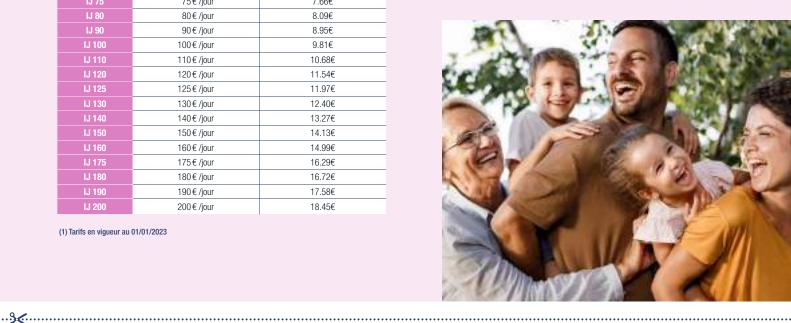


	Allocation	Cotisation mensuelle par Assuré ⁽¹⁾
IJ 15	15€ /jour	2,48 €
IJ 20	20€/jour	2.91€
IJ 25	25€/jour	3.34€
IJ 40	40€/jour	4.63€
IJ 50	50€/jour	5.50€
IJ 60	60€ /jour	6.36€
IJ 70	70€/jour	7.22€
IJ 75	75€/jour	7.66€
IJ 80	80€/jour	8.09€
IJ 90	90€/jour	8.95€
IJ 100	100 € /jour	9.81€
IJ 110	110€/jour	10.68€
IJ 120	120 € /jour	11.54€
IJ 125	125€/jour	11.97€
IJ 130	130€/jour	12.40€
IJ 140	140€/jour	13.27€
IJ 150	150€/jour	14.13€
IJ 160	160€/jour	14.99€
IJ 175	175€/jour	16.29€
IJ 180	180€/jour	16.72€
IJ 190	190€/jour	17.58€
IJ 200	200 € /jour	18.45€

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2023

Caractéristiques de l'offre IJH:

- Aucune formalité médicale
- Franchise de 24 heures
- Allocation totalement exonérée d'impôts
- Formule cumulable à tout type de garantie
- Offre accessible jusqu'à 80 ans inclus à l'adhésion



ANNULATION DE VOTRE ADHÉSION EN CAS DE DÉMARCHAGE À **DOMICILE**

En application du Code de la consommation, articles L.121-23 à L.121-2.

Si vous annulez votre adhésion, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.

Conditions: Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par courrier

Utiliser l'adresse figurant au dos et l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

_				
Date	et.	sia	natı	ire

« Je soussigné(e)
Nom:Prénom:
Demeurant:
Code Postal : Ville :
Nature des biens ou des services commandés :
Date de l'adhésion :
Numéro d'adhérent :
déclare renoncer à mon adhésion au contrat susvisé et demande le remboursement des
cotisations versées.»

Néoliane PLÉNITUDE

Complémentaire santé

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Pour répondre à chacun de vos besoins opérationnels www.neoliane.fr/extranet

NÉOLIANE SANTÉ

143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - 06200 NICE, www.neoliane.fr



Produit distribué par **NÉOLIANE SANTÉ** – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C- 06200 NICE – SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice N°B 510 204

SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice N°B 510 204 274 – Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le N° 09 050 488 (www.orias.fr).

Produit assuré par **L'ÉQUITÉ** – 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS – SA au capital de 26 469 320 € – RCS Paris N°B 572 084 697 00059 – Entreprise régie par le Code des assurances – Société appartenant au Groupe GENERAL1 immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le N° 026.

Produit assisté par **IMA ASSURANCES** – 118 avenue de París - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9 – SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré – RCS Niort N°481 511 632 – Entreprise régie par le Code des assurances.

Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.